

Date
de
convocation :

16/10/2025

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (2).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN (2).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Subventions aux associations sportives.

DCM 20251021-3

Monsieur Le Maire explique que le système de calcul des subventions aux associations sportives ayant leur siège social à Dunières, sous la forme d'attribution de points pondérés en fonction de certains critères (nombre de licenciés, niveau de la compétition, formation) est reconduit. Cette année, une prise en charge de 1€ de l'heure par salarié est ajoutée.

Il précise que cette subvention n'est pas cumulative avec l'aide attribuée par le Département de la Haute-Loire pour l'emploi d'un salarié dans le cadre de la subvention profession sport.

Il en ressort :

Association	Subvention - montant
BC Dunières	984.00 €
Dunières Danse	1389.00 €
Football Club Duniérois	469.50 €
Gymnastique Volontaire de Dunières	536.50 €
Association Sportive du Collège	807.00 €

AR Prefecture

Karaté	589.50 €
Union Bouliste Duniéroise	381.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les montants attribués aux différentes associations pour la saison 2025-2026 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à émettre les mandats correspondants pour une somme totale de 5 156.50 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX




Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

